



Les bois humides peuvent être issus de prairies abandonnées

60

Typologie

Les bois humides et végétations forestières

Description générale

Différents types de bois humides peuvent être rencontrés dans le Finistère. Ils se répartissent en fonction de l'engorgement du sol en eau et de la durée d'inondation.

Les **bois marécageux** se développent, sur des sols engorgés durant toute l'année, voire submergés en période hivernale. Le caractère asphyxiant du substrat limite l'installation des arbres, créant ainsi des habitats à strate arborée généralement ouverte, laissant s'implanter un étage herbacé plus ou moins dense. Le sous-étage correspond alors à des formations de roselières, de mégaphorbiaies ou de cariçaies (cf. fiches correspondantes).

Sur substrat plus organique (voire tourbeux), le bouleau prend le relais de l'aulne et le sous-bois peut se couvrir d'une strate muscinale plus ou moins dense (*Sphagnum ssp.*). La bétulaie tourbeuse se développe fréquemment en queue d'étang oligotrophe, ou sur substrat franchement tourbeux, par atterrissement des tourbières.

Les **bois frais à humides** s'observent sur sols humides, mais non engorgés durablement. Ils englobent donc aussi bien des fourrés spontanés et plus ou moins stables (vallons boisés, ceintures de marais), que des bosquets secondaires, apparus après abandon des pratiques agricoles (déprise). Le saule peut être dominant (notamment dans les fourrés de recolonisation), ou laisser la place aux espèces forestières (chêne, bouleau, frêne).

La strate herbacée correspondant en général, à des formations relevant des ourlets pré-forestiers (cf. fiche mégaphorbiaies).

Les bois humides sont relativement bien représentés dans le Finistère. Ils forment des habitats linéaires le long des grandes vallées alluviales. Les bois marécageux ou tourbeux sont, quant à eux, nettement plus localisés.

Espèces caractéristiques

Bois frais à humides

- Saule roux (*Salix atrocinerea*), chêne pédonculé (*Quercus robur*), frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), fougère femelle (*Athyrium filix-femina*), ortie dioïque (*Urtica dioica*), renoncule ficaria (*Ranunculus ficaria*), brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), houblon grimpant (*Humulus lupulus*), groseillier rouge (*Ribes rubrum*), laïche espacée (*Carex remota*), dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*).

Bois marécageux

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), saule cendré (*Salix atrocinerea*), iris des marais (*Iris pseudacorus*), lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), oenanthe safranée (*Oenanthe croccata*), ortie dioïque (*Urtica dioica*), chanvre d'eau (*Eupatorium cannabinum*), dryopteris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), laïche lisse (*Carex laevigata*).
- Sur substrat tourbeux : bouleau pubescent (*Betula pubescens*), sphaigne des marais (*Sphagnum palustre*), petite scutellaire (*Scutellaria minor*), laïche en étoile (*Carex echinata*) ; molinie bleue (*Molinia caerulea*) et bourdaine (*Frangula alnus*) sur faciès d'atterrissement (baisse du niveau de la nappe).

Intérêts

Valeurs écologique et biologique

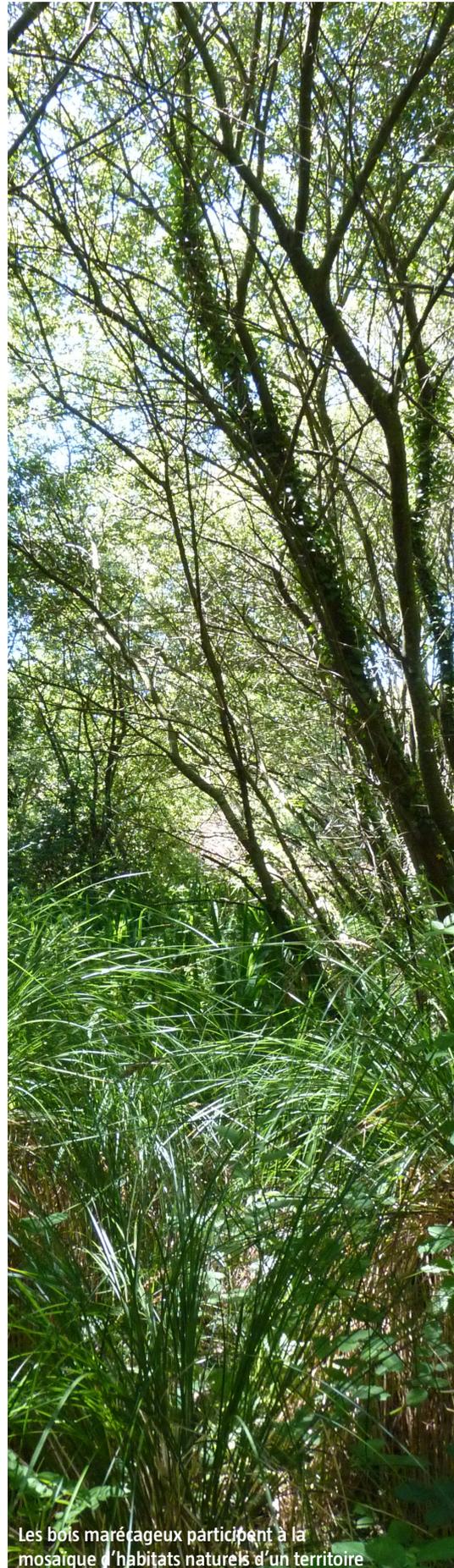
- Végétations participant à la mosaïque d'habitats associés aux systèmes fluviaux (constituants de la trame verte et bleue).
- Habitats susceptibles d'abriter quelques espèces végétales d'intérêt patrimonial : fougère des marais (*Thelypteris palustris*), grande douve (*Ranunculus lingua*).
- Certains habitats sont reconnus d'intérêt communautaire prioritaire : bétulaies tourbeuses (code UE : 91DO).
- Bois marécageux et bosquets isolés au sein des zones humides pouvant constituer des habitats intéressants pour la faune (poste de chant, reproduction, espace de refuge, etc.).

Intérêts hydrologiques

- Ralentissement des eaux lors des crues.
- Protection des berges de cours d'eau.
- Amélioration de la qualité des eaux (rétention des matières en suspension et des polluants).

Valeurs culturelle et économique

- Faible valorisation économique des bois humides naturels.
- Difficultés d'exploitation (inondabilité, portance des sols, accès, etc.).



Les bois marécageux participent à la mosaïque d'habitats naturels d'un territoire

Dynamique – enjeux

- L'installation des fourrés et des boisements s'inscrit dans la dynamique naturelle des plaines alluviales. Les bois humides sont des milieux généralement stables, constituant l'étape finale de colonisation des milieux en l'absence d'intervention.
- L'installation des ligneux peut accélérer les phénomènes de rabattement de nappe, ce qui peut entraîner un atterrissement des milieux humides. Les habitats boisés peuvent alors se développer au détriment de formations végétales de plus grand intérêt (landes, tourbières, bas-marais, mégaphorbiaies). La maîtrise des boisements peut s'avérer primordiale pour conserver ces derniers.
- En l'absence d'enjeux particuliers (faunistiques, floristiques, sanitaire, protection des biens et des personnes, etc.), le maintien de bois humides permet de contribuer à la fonctionnalité globale des zones humides (ralentissement des eaux, épuration, puits de carbone, espace refuge, etc.).

Préconisations de gestion

- Les principales mesures concernant les bois humides sont essentiellement liées au maintien des régimes d'inondation et de la qualité des eaux provenant du bassin versant. Ces végétations ne nécessitent pas de gestion particulière. Les boisements évoluent naturellement au gré des inondations, des chutes d'arbres, etc.
- Des opérations ponctuelles d'abattage peuvent être nécessaires, notamment en cas de risque pour les biens et les personnes (cas des zones humides en contexte urbain) ou pour limiter certains impacts sur les cours d'eau (risque d'embâcles).
- Sur les milieux d'intérêt (bas-marais, tourbière, mégaphorbiaie, prairie oligotrophe, etc.), il peut être nécessaire de réaliser un débroussaillage, lorsque les fourrés prennent trop d'ampleur. Le maintien de quelques bosquets isolés peut être intéressant pour la faune (espaces refuges), mais favorise l'essaimage (notamment avec les saules).
- En cas d'atterrissement marqué de la bétulaie à sphaignes, une coupe douce devra être privilégiée. Une coupe de plus grande ampleur risquerait de modifier fortement les conditions locales et favoriser l'explosion de la molinie bleue (*Molinia caerulea*).
- Rappel : la bétulaie tourbeuse constitue un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (91DO*), toute intervention sur cet habitat devra être précédé d'une analyse préalable des enjeux.

Itinéraires techniques à consulter

- Coupe et abattage d'arbres ou d'arbustes.
-